

Paris, le 19 novembre 2007

Reporters sans frontières
Contact : Jean-François Julliard
Tel : (33) 1 44 83 84 84
E-mail : julliard@rsf.org

Langage : Anglais et **Français**

**Conseil des droits de l'homme – Examen périodique universel
Première session – 7 au 18 avril 2008**

Contribution de Reporters sans frontières, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, à propos de la situation de la liberté de la presse en TUNISIE

Exposé de la situation de la liberté de la presse

La Tunisie est l'un des pays les plus irrespectueux de la liberté d'expression. La presse indépendante est bannie dans un pays où le régime contrôle les principales sources d'information. Quelques publications d'opposition ont été autorisées à paraître mais à quel prix ? Au-delà de l'autocensure à laquelle s'astreignent leurs journalistes, ces publications sont faiblement distribuées sur le territoire tunisien. Elles font parfois l'objet de mesures de saisies arbitraires et n'en sont informées qu'a posteriori. La presse officielle sert d'organe de propagande pour le régime du président Zine el-Abidine Ben Ali. Les autorités refusent de délivrer des autorisations de publication aux journalistes indépendants qui en font la demande. Seuls les proches du régime sont autorisés à créer un média.

De nombreuses publications étrangères sont interdites d'entrée sur le territoire tunisien, à l'instar du quotidien français Libération ou du quotidien en langue arabe Al Hayat. Les journalistes étrangers ne rencontrent pas de difficultés majeures pour se rendre en Tunisie. Mais, une fois sur place ils sont soumis à la surveillance des services de renseignements, dont la présence visible a pour but de dissuader leurs interlocuteurs.

La situation de la liberté de circulation des informations sur Internet

Internet n'échappe pas à la répression des autorités qui disposent de technologies modernes pour contrôler les échanges d'information sur Internet. Grâce à l'adoption en 1998 d'un Code de la poste, toujours en vigueur, les autorités tunisiennes peuvent contrôler à tout moment les

messageries électroniques des internautes. Cette loi autorise en effet l'interception de tout courrier pouvant "porter atteinte à l'ordre public et à la sécurité nationale".

L'avocat Mohammed Abbou a passé 28 mois en prison pour avoir publié des articles sur Internet dénonçant notamment les conditions de détention des prévenus dans les geôles du pays. Depuis sa libération, en juillet 2007, il n'a pas été autorisé à quitter le territoire.

Mesures prises par l'Etat pour améliorer la situation

L'Etat tunisien cherche avant tout à améliorer son image à l'étranger. Le régime du président Ben Ali est perçu par les pays occidentaux comme un rempart contre la menace islamiste et bénéficie à ce titre d'un traitement spécial. L'Etat n'a engagé aucune réforme pour améliorer la situation de la liberté d'expression.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG)

Les organisations tunisiennes de défense des droits de l'homme ne sont pas reconnues officiellement et se heurtent à de nombreuses difficultés. Les organisations internationales sont rarement reçues par les autorités tunisiennes, mais peuvent tout de même se rendre dans le pays. Le contrôle de l'information passe également par le blocage de certains sites Internet qui dénoncent le manque de libertés en Tunisie. Comme celui de plusieurs organisations non gouvernementales, le site de Reporters sans frontières est censuré en Tunisie. Il est impossible d'y accéder.

Recommandations

Reporters sans frontières recommande aux autorités tunisiennes de délivrer instantanément et automatiquement un récépissé à toutes les personnes qui déposent une déclaration de création d'une publication. L'organisation conseille également aux partenaires de la Tunisie de placer la question des droits de l'homme et de la liberté d'expression au cœur de leurs entretiens.

Méthodologie

Les informations présentées dans cette note ont été collectées et vérifiées par Reporters sans frontières. L'organisation dispose notamment d'un réseau de correspondants présents dans 130 pays dans le monde ainsi que d'un réseau d'organisations partenaires présents dans une vingtaine de pays.

Dans certains pays, un journaliste peut passer plusieurs années en prison pour un mot ou une photo. Parce que emprisonner ou tuer un journaliste, c'est éliminer un témoin essentiel et menacer le droit de chacun à l'information, Reporters sans frontières, fondée en 1985, œuvre au quotidien pour la liberté de la presse.